



**Pour beaucoup,
le handicap,
c'est ça !**

Mais dans la réalité, c'est plutôt...



Déficiance motrice
(amputation)



Allergies



Maladies
invalidantes



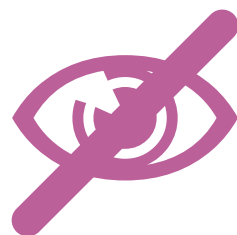
Maladies
cardio-vasculaires



Déficiance auditive



Déficiance intellectuelle
ou handicap mental



Déficiance visuelle



Déficiance psychique
ou maladie mentale



Déficiance motrice



Les idées reçues sont tenaces et la représentation du handicap souvent réduite à quelques stéréotypes : personnes en fauteuil, non voyant, sourd... Un raccourci qui incite souvent à conclure d'emblée que tel ou tel handicap est incompatible avec certains métiers.

Or dans la réalité, le handicap recouvre des situations bien plus diverses et la grande majorité des postes peuvent être occupés par une personne handicapée sans pour autant nécessiter des travaux d'accessibilité ou d'aménagements techniques.

Vraies, fausses idées...

Mythe ou réalité ? Dans nombre de cas, ces vérités qui nous apparaissent évidentes sont souvent les moins pertinentes.

« La plupart des personnes handicapées le sont de naissance »

- **Faux.** Seules 15 % des personnes acquièrent leur handicap à la naissance ou avant l'âge de 16 ans.

« La majorité des personnes souffrant d'un handicap moteur se déplace en fauteuil roulant »

- **Faux.** En France, plus de 8 millions de personnes sont touchées par une déficience motrice, de la plus légère (rhumatisme, arthrose) à la plus lourde (hémiplégie, paraplégie, tétraplégie). Seules 370 000 personnes utilisent un fauteuil.

« Une standardiste malentendante ne peut plus exercer son métier »

- **Faux.** Moyennant des aménagements (amplificateur auditif), cette personne peut être maintenue à son poste.



Hand in cap, la main dans le chapeau...

Le mot handicap vient de l'expression anglaise *hand in cap*, ce qui signifie « la main dans la casquette ». Il s'agissait d'un jeu de hasard, les joueurs disposaient leurs paris dans un chapeau. L'expression est transformée en mot et appliquée au domaine sportif au XVIII^e siècle. Sur les champs de course, on handicape les concurrents plus forts que les autres pour égaliser les chances de tous les partants et garder une part incertaine sur l'issue de la course « hand in cap ».

« Même si mon entreprise n'est pas accessible, je peux recruter une personne handicapée »

- **Vrai.** Tous les salariés handicapés ne nécessitent pas d'aménagements spécifiques. De plus, des aides techniques et financières existent pour adapter votre entreprise à tout type de handicap. Elles peuvent être financées par l'Agefiph.

« Je suis en bonne santé, le handicap ne me concerne pas »

- **Faux.** Près d'une personne sur deux sera confrontée à une situation de handicap de manière durable ou réversible au cours de sa vie active.

« Les salariés handicapés sont souvent absents de l'entreprise »

- **Faux.** Au contraire, l'expérience montre qu'ils sont plutôt moins absents que les autres salariés car plus motivés.

« Recruter une personne handicapée ne coûte pas plus cher à l'entreprise »

- **Vrai.** Si la situation l'exige, l'Agefiph peut prendre en charge tout ou partie des coûts induits au titre de la compensation du handicap. De plus chaque embauche (CDI ou CDD d'au moins 12 mois) permet à l'entreprise de bénéficier d'une prime de 1 600 € et peut faire baisser sa contribution financière à l'Agefiph.

Handicap : passons à l'emploi !

Pour en savoir plus :

- Renvoyez votre coupon-réponse ci-joint et recevez la brochure « **Qu'est-ce que le handicap ?** ».
- Consultez le site www.agefiph.fr